

ÉCHANGE DE NOTES (3 MAI 1944) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE COMPORTANT UN ACCORD PRÉVOYANT UNE NOUVELLE DÉRIVATION PROVISOIRE DES EAUX DE LA RIVIÈRE NIAGARA POUR FINS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE MOTRICE

(Traduction)

I

L'Ambassadeur du Canada  
au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

AMBASSADE DU CANADA

WASHINGTON, le 3 mai 1944.

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux échanges de notes du 20 mai 1941\* et des 27 octobre et 27 novembre 1941\*\* relatives à d'urgentes dérivations d'eau à pratiquer à Niagara pour fins de production d'énergie motrice.

Comme vous le savez, les fonctionnaires des deux pays ont travaillé en étroite collaboration en vue d'utiliser au mieux pour les fins de la guerre les installations des deux pays propres à la production d'énergie hydraulique. On a découvert ces derniers temps que les installations actuelles sur la rive canadienne de la rivière Niagara peuvent utiliser 4,000 pieds cubes d'eau de plus par seconde. Étant donné le constant et croissant besoin d'énergie motrice pour les fins de la guerre qui se fait sentir dans la région de la cataracte de Niagara, le Gouvernement canadien ose espérer que le Gouvernement des États-Unis ne verra pas d'objection à ce qu'il soit dérivé, pour fins de production d'énergie motrice, 4,000 pieds cubes d'eau de plus par seconde, calculés en fonction du chiffre total quotidien, au profit des installations qui existent actuellement sur la rive canadienne de la rivière Niagara en amont de la cataracte.

Cette nouvelle dérivation des eaux de la rivière Niagara se fera aux conditions suivantes:

- a) La dérivation cessera à la fin des hostilités, à moins qu'il n'y soit mis fin plus tôt d'un commun accord;
- b) La dérivation fera l'objet de revisions périodiques, de même que les arrangements effectués par les échanges de notes précités; et
- c) La plus grande partie du nouveau supplément d'énergie, soit, selon les évaluations, 620,000 kilowatt-heures par jour, sera mise à la disposition des États-Unis pour qu'ils en fassent usage conformément aux accords en vigueur.

\* On trouvera le texte des Notes du 20 mai 1941 au fascicule N° 7 du *Recueil des Traités*, 1941.

\*\* On trouvera le texte des Notes des 27 octobre et 27 novembre 1941, au fascicule N° 15 du *Recueil des Traités*, 1941.